

## FDS : 190-1 ALTRA 9000 FAIBLE EN SOUFRE DFC

### SECTION 1: IDENTIFICATION

**Nom de produit :** ALTRA 9000 FAIBLE EN SOUFRE DFC

**Autres moyens d'identification :** DC190-1100, DC190-16, DC190-19, DC190-45.

**Numéro de la FDS :** DC190-1

**Usage du produit :** additif pour carburant diesel à faible concentration en soufre  
Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.

**Identification de la société :**

HALL CHEM MFG. INC.

1270 rue Nobel

Boucherville QC J4B 5H1

Tel. : (450) 645-0296

Fax : (450) 645-0444

**NUMERO D'APPEL D'URGENCE :**

**Contact d'urgence CANUTEC 24h/24:** 613-996-6666

**Contact local en cas d'urgence:** 613-996-6666

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du SGH :**

Liquides inflammables - catégorie 2; Toxicité aiguë (cutanée) - Catégorie 2; Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (STOT SE 1). (Effets narcotiques); Danger par aspiration - catégorie 1.

**Éléments d'étiquetage SGH :**

**Pictogramme :**



**Mention d'avertissement :**

Danger

**Mention de danger(s) :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation oculaire.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux) en cas d'ingestion.

**Conseil(s) de prudence :**

**Prévention :**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.  
 P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention :**

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P330 Rincer la bouche.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**Stockage :**

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais .Garder le contenant hermétiquement ferme. Garder sous clé

**Élimination :**

Éliminer le contenu /récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables

**Autres dangers:**

Inconnu.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Mélange :

Nom chimique	%V/V	NO. CAS
Isopropanol	35 à 40	67-63-0
Kérosène	35 à 40	8008-20-6
Xylène	15 à 25	1330-20-7
Additifs	0 à 5	

L'identité spécifique du produit chimique et/ou le pourcentage exact entrant dans sa composition (concentration) n'a pas été divulgué en raison du secret commercial.

**SECTION 4: PREMIERS SOINS**

**Description des premiers secours :**

**Inhalation:**

En cas d'inhalation des vapeurs, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Contact oculaire :**

En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution a l'eau courante pendant plusieurs minutes maintenant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin de préférence un ophtalmologiste.

**Contact avec la peau (ou les cheveux) :**

En cas de contact avec la peau, retirer rapidement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Ingestion :**

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :**

Le produit peut irriter les muqueuses. À doses élevées, il peut provoquer des maux de tête, de la somnolence, des nausées, des étourdissements et des évanouissements.

L'inhalation peut aggraver les cas d'emphysème et de bronchite. Un contact répété avec la peau provoque des irritations, l'assèchement et le craquage de la peau.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires :**

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Moyens d'extinction :**

**Moyens d'extinction appropriés :**

Extincteur chimique et/ou mousse résistante à l'alcool.

**Agents d'extinction non appropriés :**

Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit :**

Liquide et vapeurs très inflammables.

**Produit de combustion dangereux :**

Les produits libérés au cours de la décomposition thermique de cette substance sont toxiques et peuvent comprendre du monoxyde et du dioxyde de carbone.

**Conseils aux pompiers :**

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité. évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent.

**Précautions relatives à l'environnement :**

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Liquide inflammable. Un déversement peut causer un feu dangereux immédiatement. Fournir votre propre équipement et être sûr de fermer toutes les sources d'ignition. Faire cesser le déversement et empêcher son entrée dans les égouts ou aqueduc. Aviser les autorités responsables. Pour un petit déversement, ramasser avec une bonne matière absorbante inerte, et disposer dans de bons contenants.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Dangers supplémentaires lors du traitement** Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

### Condition d'un entreposage sur :

#### Mesures techniques

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

#### Conditions de stockage

Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri des sources d'ignition.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle :

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA H	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Alcool isopropilique (IPA)	200ppm	500ppm	750ppm	1000ppm		
Kérosène	200 mg/m <sup>3</sup>	400ppm	400ppm	ppm		
Xylène (solution isomérique)	100 ppm	150 ppm	100ppm			
Additifs						

### Contrôles de l'exposition :

#### Mesures techniques :

Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables. Des douches de secours doivent être installées au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.

#### Équipements de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection oculaire :

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Écran facial. (EN166).

#### Protection de la peau :

Porter un ensemble résistant aux produits chimiques.

#### Protection des voies respiratoires :

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un appareil intégral de respiration autonome à pression positive ou un appareil respiratoire complet autonome.

#### Autre information :

Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physique et chimiques essentielles :

<b>État physique :</b> Liquide	<b>Apparence :</b> Couleur ambrée	<b>Odeur :</b> Typique	<b>SEUIL D'ODEUR :</b> > Non disponible
<b>Pression de vapeur :</b> Non disponible	<b>Densité de vapeur relative (air=1):</b> Non disponible	<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) :</b> <1	
<b>Point d'ébullition :</b> Non disponible	<b>Congélation :</b> - Non disponible	<b>pH:</b> Ne s'applique pas	
<b>Densité :</b> 0,820 à 20°C	<b>Coefficient de répartition EAU/HUILE :</b> Non disponible	<b>Solubilité dans l'eau (25°C) :</b> Légère	
<b>Point d'éclair = 38 °C</b> Méthode: Tagliabue.	<b>Température d'auto inflammation:</b> Non disponible	<b>Limites d'inflammabilités:</b> limite inférieure : Non disponible limite supérieure : Non disponible	

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité :

Stable dans les conditions normales.

### Stabilité chimique :

Le produit est stable quand il est stocké dans des conditions de températures ambiantes normales. Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Hygroscopique.

### Possibilité de réactions dangereuses :

Risque de rupture ou d'explosion des conteneurs clos en cas de feu.

### Incompatibilité avec d'autres produits :

Oxydants. Acides forts. Bases fortes.

### Conditions à éviter :

Rayons directs du soleil. Températures élevées. Flamme nue. Sources d'ignition.

### Produits de décomposition dangereux :

Chaleur. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Dégage des gaz inflammables. Formaldéhyde.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux; Ingestion; Inhalation; Contact avec la peau; Absorption par la peau

### Informations sur les effets toxicologiques :

**Toxicité aiguë** Ingestion; contact oculaire; contact avec la peau; inhalation.

Nom chimique	DL50 mg/kg oral/rat	DL50cutanée lapin	CL50 inhalation rat (ppm)
Alcool isopropilique (IPA)	5600 mg/kg	15800 mg/kg	64000 ppm/4h rat
Kérosène	5000> mg/kg (rat)	2000> mg/kg (lapin)	5.2 mg/L (rat mâle 4 heures d'exposition)
Xylène (solution isomérique)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)	6350 mg/m <sup>3</sup> (rat mâle 4 heures d'exposition)
Additifs			

**Corrosion/Irritation Cutanée :** Non classé

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire :

Les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classé

**Mutagénicité sur les cellules germinales :** Non classé

**Cancérogénicité :** Non classé

**Toxicité pour la reproduction :** Non classé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :**

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – ( exposition répétée) :** Non classé

**Danger par aspiration :** Non classé

**Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :**

Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

**Symptômes/lésions après inhalation :**

Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité.

Dépression du système nerveux central. Une acidose métabolique et des effets visuels graves peuvent survenir à la suite d'une période de latence de 8-24 heures. Le coma et la mort, généralement dus à une insuffisance respiratoire, peuvent survenir si le traitement médical n'est pas reçu. Les effets visuels peuvent inclure une réactivité réduite et/ou une sensibilité accrue à la lumière, une vision floue, double et/ou brumeuse, et la cécité.

**Symptômes/lésions après contact avec la peau :**

L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.

**Symptômes/lésions après contact oculaire :**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Symptômes/lésions après ingestion :**

L'ingestion d'aussi peu que 10 ml de méthanol peut causer la cécité et 30 ml (1 once) peut entraîner la mort si la victime n'est pas traitée. L'ingestion provoque une légère dépression du système nerveux central (SNC) avec des nausées, maux de tête, vomissements, étourdissements, troubles de la coordination et une apparence d'ivresse. Une acidose métabolique et des effets visuels graves peuvent survenir à la suite d'une période de latence de 8-24 heures. Le coma et la mort, généralement dus à une insuffisance respiratoire, peuvent survenir si le traitement médical n'est pas reçu. Les effets visuels peuvent inclure une réactivité réduite et/ou une sensibilité accrue à la lumière, une vision floue, double et/ou brumeuse, et la cécité.

**Symptômes chroniques :**

Certains effets tératogènes et foetotoxiques, ont été observés dans les études animales, mais ne sont pas concluants.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Toxicité :**

**Persistance et dérivabilité :**

Nom chimique	CL50 poisson	CE50 Daphnie	CE50 autres organismes aquatiques 1
Alcool isopropilique (IPA)	15400 - 29400 mg/l 96 h - Fish	> 10000 mg/l 48 h – Daphnia	22000 mg/l EC50 72h Algae [mg/l]
Kérosène	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Xylène (solution Iso mérique)	13.4 mg/L	150 mg/L	
Additifs	Di acétone	Di acétone	Di acétone

**Persistance et dégradabilité :**

Rapidement dégradable.

**Bioaccumulation:**

Ce produit et ses produits de dégradation ne devraient pas être bioaccumulables

**Mobilité dans le sol :**

Mobile.

**Autres effets néfastes :**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Les méthodes d'élimination :**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les déchets de méthanol doivent être manipulés et stockés de la même manière que les produits ou mélanges à base de méthanol. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir les déchets de méthanol dans des récipients sécurisés et pouvant être scellés. Se reporter aux sections 6 et 7 pour des informations sur les déversements accidentels, la manipulation et les conditions de stockage. Les déchets de méthanol ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets. Éliminer les déchets de méthanol en toute sécurité, conformément aux réglementations locales et/ou nationales. Engager des entreprises qualifiées de traitement des déchets dangereux pour transporter et éliminer les déchets de méthanol. Recycler autant que possible. De grands volumes peuvent être appropriés pour une nouvelle distillation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne jamais souder, couper ou meuler les contenants vides. Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre. L'eau de rinçage doit être éliminée au même titre que les déchets de méthanol.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Règlementation	Numéro UN	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Group d'emballage
Canadien TDG	UN 1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL-KÉROSENE),	3	III

Veillez noter: En contenants de 450L ou moins, ce produit se conforme aux exigences d'exemption en vertu des dispositions spéciales de la réglementation sur le TMD, partie 1, section 1.36b : classe 3, liquides inflammables : Exemption pour les alcools. Dans des conteneurs de 5 litre (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » sous le règlement sur le DOT

**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)**

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Préparer par :  
Hall Chem Mfg. Inc.

Date / Mise à jour le : Janvier, 2018

**NOTE:**

L'information contenue dans cette fiche signalétique détaillée est fournie sur demande, à titre de service à la clientèle. Elle ne doit servir à aucun autre usage et sa reproduction et/ou publication est interdite sans le consentement de HALL CHEM MFG. INC. Bien que ces renseignements soient basés sur des données tirées de sources fiables, HALL CHEM MFG. INC. ne saurait en garantir l'exactitude et exclut formellement toute garantie explicite relative à l'exactitude de ces renseignements ou aux résultats pouvant découler de leur application.